

Que faire lorsqu'une personne âgée ne peut plus rester chez elle, parce que les aides à domicile ne suffisent plus ? Logement foyer, maison de retraite, accueil familial... Comment choisir la solution adaptée à ses besoins ? Comment vit-on en établissement ? Réponses et témoignages.

▶ PERSONNES ÂGÉES

Quand il faut quitter la maison...



MAISON DE RETRAITE LE PARC FLEURI (PONT-SUR-SEINE). Hélène, l'infirmière, administre les médicaments pendant que Denis Lyannaz, le directeur, s'enquiert des résidents.

RÔLE DU CONSEIL GENERAL

Garantir une qualité de vie

À travers le Schéma gérontologique départemental, le Conseil général organise l'hébergement des personnes âgées ; il veille aussi à la qualité du service et à la protection de cette population fragilisée.

- **Accueil familial**
 - délivrance/retrait de l'agrément, formation, contrôle
 - suivi médico-social des personnes hébergées
 - **Établissements d'hébergement**
 - autorisation de créer, suivi, contrôle
 - fixation des budgets hébergement et dépendance
 - fixation du tarif hébergement des établissements habilités à accueillir des bénéficiaires de l'aide sociale,
 - aide à l'humanisation des bâtiments (2,9 M€* pour la période 2005-2008)
 - financement de la dépendance, à travers l'APA, Allocation personnalisée d'autonomie (7,9 M€)
 - prise en charge totale ou partielle des frais de séjour des personnes démunies, au titre de l'aide sociale (5,4 M€)
- * M€ : million d'euros.

PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

Lieux de retraite, lieux de vie

Les établissements et les personnes qui hébergent les personnes âgées ont toutes la même préoccupation : leur assurer une qualité de vie la meilleure possible.

Je ne pensais pas venir si tôt en caserne, lance Paulette Garcia, pimpante résidente de la Roseraie (Bréviandes). Il y a trois ans, cette ancienne raccoutreuse s'est cassé le col du fémur. Je prenais une assiette et je me suis affaïssée. » Même histoire pour Émilienne

Transler. Depuis ce matin de 2005 où on l'a retrouvée allongée derrière sa porte, elle a définitivement quitté son village de Braux. Quant à Bernard Jourd'heil, il coulait une vie paisible dans sa maison de Crenay, jusqu'à ce qu'il tombe. Ses enfants n'ont pas voulu qu'il reste plus longtemps seul. « Il y a dix-huit ans, quand nous avons ouvert La Roseraie, les gens

étaient assez valides, se rappelle Marlène Piubello, directrice de l'établissement qui compte 81 résidents, principalement des anciennes ouvrières en bonneterie. On venait alors en maison de retraite pour des raisons sociales [isolement, par exemple]. Aujourd'hui, on y rentre de plus en plus tard, quand les solutions de maintien à domicile sont épuisées. » Le schéma est classique. Après une hospitalisation, la décision du médecin tombe : il (elle) ne peut plus rester seul(e). Commence alors un long parcours. « Ça n'a pas été facile », se souvient Jean-Jacques Schreiner. À sa sortie d'hôpital, sa belle-mère a été transférée au "Comte Henri", l'unité de soins longue durée qui dépend de l'hôpital de Troyes. « Elle ne voulait pas en

CARTE DES HÉBERGEMENTS POUR PERSONNES ÂGÉES

L'AUBE DISPOSE DE 3 489 PLACES. Des créations/ extensions sont en cours pour 380 lits supplémentaires ; 134 lits déjà autorisés sont en attente du financement. Enfin, des projets sont à l'étude pour 230 lits. Les 3 489 places existantes se répartissent pour 74 % en établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD), 14,5 % en logements foyers et 11 % en unités de soins longue durée (USLD). Il convient d'ajouter 63 places d'hébergement chez des accueillants familiaux.

- EHPAD (Etablissement hébergeant des personnes âgées dépendantes)
 - Logement foyer
 - Marpa (Maison d'accueil rural pour personnes âgées)
 - USLD (Unité de soins longue durée)
 - Domicile collectif
 - Accueillant familial
 - Capacité actuelle de chaque établissement (nombre de lits)
- Pour les EHPAD :
- Lits supplémentaires autorisés en cours de réalisation
 - Lits supplémentaires autorisés
 - Lits supplémentaires en projet



SUR LA SEULE ANNÉE 2006, 153 nouvelles places ont été mises en service dont 107, pour les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de démence apparentée.

entendre parler. Des places étaient disponibles à l'autre bout du département, mais nous voulions une structure proche de Troyes, où elle a de la famille. C'est terrible de penser qu'il faut attendre un décès pour avoir une place. »

À CHAQUE PERSONNE, UNE PRISE EN CHARGE
La situation a pourtant évolué. « Sur la seule année 2006, 153 lits ont été ouverts à Troyes et à Bayel, explique Aimée Vedel, en charge des actions médico-sociales au Conseil général. Et la création de 514 lits supplémentaires a déjà été autorisée. » Avec les projets dans les tiroirs, l'Aube disposera de 4 500 places d'hébergement d'ici 2010. Si douloureux

soit-il, le chemin qui conduit la personne âgée vers l'entrée en établissement n'est pas négatif. S'informer, réfléchir aux raisons qui motivent cette décision est essentiel. « Les familles ont un grand besoin d'information. La maison de retraite doit jouer ce rôle d'orientation et de coordination », explique Paul Lanier, directeur de la Grand Maison, à Sainte-Savine. Quand il reçoit les familles, l'entretien peut durer une heure et ne débouche pas forcément sur une entrée. Il suffit parfois que la personne âgée puisse venir prendre un ou deux repas pour maintenir le lien social et assurer un suivi. Du reste, seulement 16 % des personnes âgées vivent en établissement. Parmi elles, la majorité a perdu son autonomie et vit en

EHPAD, des maisons de retraite médicalisées. Ainsi, au Parc fleuri (Pont-sur-Seine), une trentaine de personnes veille sur 60 résidents. « La moitié sont dépendants, soit pour leur toilette, le repas ou parce qu'ils sont en fauteuil. 90 % sont des femmes. Près de la moitié ont plus de 90 ans », confie Denis Lyannaz, le directeur. Grand âge oblige, de plus en plus de personnes souffrent de la maladie d'Alzheimer. Leur prise en charge nécessite des aménagements spécifiques. Le Médou (Bréviandes), est une des structures de l'Aube dédiée à cette pathologie. Elle permet à une quinzaine de malades d'aller et venir en toute sécurité, et de bénéficier d'espaces adaptés et d'une prise en charge spécialisée, grâce à un personnel formé.

et aussi...

TOUJOURS PLUS VIEUX
En 2000, les plus de 60 ans représentaient 22,2% de la population auboise (20,6% en France) ; cette part dépassera les 33% en 2030. La population des 75 ans et plus est d'environ 8%. La médecine progresse, l'espérance de vie augmente. En Champagne-Ardenne, elle est de **74,5 années pour les hommes et 82,9 années pour les femmes** (source : Insee, 2003).

COTES D'ALERTE
Entre 60 et 75 ans, généralement, tout va bien. À partir de 75 ans, certains gestes peuvent devenir difficiles et la question du choix entre l'aide à domicile et la maison de retraite peut se poser. C'est généralement après 80 ans que se situe l'entrée en établissement, souvent après une chute. **30 à 40% des plus de 60 ans tombent au moins une fois par an.** La fracture du col du fémur engendre une perte sévère de l'autonomie dans un cas sur trois. (données 2004).



PROFIL DE RÉSIDENT
Trois quarts des résidents de maisons de retraite et d'unités de soins de longue durée sont des femmes. L'âge moyen est de 85 ans. À l'admission, la perte d'autonomie des personnes âgées est de plus en plus élevée, d'où un besoin de soins accru. 63% des personnes souffrent de démence. En raison d'incapacités motrices, 75% des personnes voient leur mobilité réduite aux abords de leur chambre.

MIEUX VIVRE ALZHEIMER
Pour une meilleure prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, le Conseil général a réuni dans un cahier des charges les principes à retenir lors de la création d'unités spécifiques : environnement évoquant un cadre familial, chambre à un lit, aide à l'orientation spatiale par des points de repères significatifs et redondants, parcours et issues sécurisés, gestion de la surveillance, contrôle des stimuli sensoriels (visuels, auditifs...), accès direct à un jardin clôturé et maintien des capacités restantes.



C'EST LEUR TRAVAIL
En 2006, la prise en charge des personnes âgées en maisons de retraite, unités de soins de longue durée et domiciles collectifs a financé **1615 emplois équivalents temps plein** : aides-soignants (39%), agents de soins hospitaliers (35%), infirmières (9%), services généraux (7%), administration (5%), animation (2%), kinés, ergothérapeutes et préparateurs en pharmacie (1,3%), psychologues (1%).





LE TOUCHER au cœur des soins et de la communication entre soignants et personnes âgées très dépendantes.



SÉANCE DE RÉÉDUCATION à La Roseraie (Bréviandes). Ce n'est pas parce que l'on est en fauteuil, qu'il ne faut pas s'entretenir.



UNE AMPOULE À CHANGER... Le passage de Pascal Bonbon, agent d'entretien, est prétexte à un brin de causerie pour cette résidente du Parc fleuri (Pont-sur-Seine).

●●● Partout, on s'efforce d'adoucir le délicat moment de l'arrivée. À La Roseraie, la personne âgée peut choisir le papier peint de sa chambre. Les hommes reçoivent un parfum, les femmes, des fleurs. « Il y a autant de situations que de personnes, constate Denis Lyannaz. Il y a celles qui s'intègrent vite et celles qui n'acceptent pas du tout leur placement. » En général, l'adaptation prend quelques mois. « Je m'y suis faite assez vite », confie Paulette Garcia, qui a eu la surprise de retrouver quatre copines d'école à La Roseraie. « Moi, ça m'a pris deux mois. Je ne connaissais personne », déplore Bernard Jourd'heuill. « On est bien, c'est sûr. Mais on est là car on n'a pas le choix »,

résume Émilienne Transler. Alors, tout ce qui peut rendre le quotidien agréable est vécu comme un véritable bonheur : qualité des repas, croissant et apéro du dimanche, gâteau d'anniversaire. Faire plaisir, c'est important, autant que prendre soin. Aussi les établissements, avec l'aide de bénévoles, proposent-ils différentes sorties aux résidents : restaurant, emplettes, visite à la ferme. Les activités sont variées : loto, soirée diapos, peinture, chant... « L'important, c'est de stimuler sans contraindre », souligne Paul Lanier.

« Avec les personnes très âgées, on se tourne davantage vers le relationnel, souligne Marlène Piubello. Relaxation, massage des mains. Ce qui plaît le plus, c'est bien souvent l'atelier du ne-rien-faire ! »

AIMER ET ÊTRE À L'ÉCOUTE

Quand Irène Pierron n'a plus pu rester chez ses enfants, son fils a choisi de la placer chez François Renault, accueillant familial à Montreuil-sur-Barse. « Ce n'était pas loin de chez nous. Elle y est très bien soignée. C'est très convivial », se félicite-t-il. Irène s'y sent bien. « Je ne manque de rien », confie cette dame qui, à 94 printemps, a conservé une mémoire parfaite de ses années de jeunesse. De quoi alimenter de belles conversations avec François. À 39 ans, cet ancien commerçant a repris l'accueil familial qu'exerçait sa maman. « Il faut aimer les gens, notamment les personnes âgées, confie-t-il. C'est un travail très prenant qui nécessite d'être fort psychologiquement. Il faut donner beaucoup, en temps et de sa personne. » Être à l'écoute, faire le tri dans ce que dit la personne âgée, répondre à ses attentes, ses peurs, ses angoisses, tendre vers une prise en charge personnalisée. Telle est la mission des personnes qui, à leur domicile ou en établissement, veillent sur les anciens. « Cela requiert une grande disponibilité », remarque Denis Lyannaz. Il faut prendre sur soi, oublier ses problèmes pour se mettre au service des autres. Comme dit Hélène, infirmière : « Ne pas oublier que ce sont des adultes, chargés d'une histoire. » ●

Fiche pratique

1. LES POSSIBILITÉS D'HÉBERGEMENT

Hébergement temporaire

Cette formule s'adresse aux personnes âgées qui momentanément ne peuvent plus rester chez elles, du fait d'une situation de crise : travaux dans leur logement, isolement l'hiver, maladie du conjoint, absence de leurs proches, sortie d'hôpital... Cela peut aussi constituer un premier essai de vie en collectivité, avant l'entrée définitive en établissement.

Destinée aux personnes âgées valides, autonomes, seules ou en couple, cette formule permet de conserver une certaine indépendance, tout en bénéficiant d'équipements ou de services collectifs dont l'usage est facultatif et payant : restauration, lavage du linge, ménage, animation.

Maison de retraite ou EHPAD (établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes)



LA GRAND MAISON (SAINTE-SAVINE). Les EHPAD constituent 74 % de la capacité d'hébergement.

Accueil de jour

Certains établissements accueillent, pour une ou plusieurs journées par semaine, des personnes vivant à domicile, soit pour lutter contre leur isolement social, soit parce qu'elles présentent une détérioration intellectuelle (Alzheimer, notamment). Cette formule permet alors à l'aidant (souvent le conjoint) de prendre un temps de répit.

Logement foyer ou résidence avec services



LOGEMENT FOYER (SAINTE-SAVINE). Pour les personnes âgées valides et encore autonomes.

Dans ces établissements à gestion publique, associative ou privée, les personnes âgées bénéficient d'un cadre sécurisant : chambre meublée avec système d'appel d'urgence (possibilité d'apporter de petits objets personnels), restauration, aide pour les actes de la vie quotidienne, entretien du linge, prise en charge médicale et activités d'animation. > Aides financières possibles* : aide au logement + APA + aide sociale (si habilitée).

Unité de soins longue durée (USLD)

Appelées auparavant centres de long séjour, ces unités relèvent du secteur hospitalier. Elles accueillent des personnes qui ont perdu leur autonomie et dont l'état nécessite une surveillance et des soins médicaux constants. > Aides financières possibles* : aide au logement + APA + aide sociale.

Domicile collectif

Au sein de petites unités, les personnes âgées très dépendantes, physiquement ou psychologiquement, bénéficient d'une assistance 24 heures sur 24. > Aides financières possibles* : aide au logement + APA + aide sociale.

Accueil familial

L'accueil familial constitue une alternative à la vie en institution. La personne âgée dépendante est « nourrie, logée, blanchie » et aidée quotidiennement au domicile d'un accueillant familial agréé, en contrepartie d'un salaire, d'un loyer et de remboursements de frais. Intégrée à la vie de la famille, la personne accueillie peut ainsi maintenir un réseau relationnel et une certaine insertion sociale. > Aides financières possibles* : aide au logement + APA + aide sociale.

* Sous conditions de ressources et/ou de dépendance.

2. COMMENT CHOISIR

Bien identifier les besoins

S'il est souhaitable de préparer une personne âgée au choix de son lieu d'accueil, dans la pratique, ce déménagement n'est envisagé ou consenti, que lorsqu'il devient inévitable. Le mode d'hébergement doit donc assurer une réponse, non seulement aux besoins vitaux, mais aussi aux besoins précis qui ont conduit à cette décision. Chaque personne aura des besoins bien particuliers, selon la pathologie ou l'incapacité en cause, de même qu'en fonction de sa personnalité, de sa culture et de son histoire. L'objectif étant son confort moral et physique, sa qualité de vie.

Évaluer la palette de soins

Même dépendante, la personne âgée doit pouvoir exercer ses droits, continuer à s'épanouir et profiter de ce qui lui reste d'autonomie. Des soins de qualité ne signifient pas seulement répondre à des besoins physiologiques (alimentation, hygiène...). C'est aussi satisfaire les besoins d'amour, d'estime de soi, de reconnaissance, de sécurité, de dignité et de respect.

La marche à suivre

Contactez les établissements pour connaître disponibilités, coûts, emplacement, environnement, taille, confort, services proposés, degré de médicalisation et type de résident accueilli. Visiter et comparer. Autant que possible, faire participer la personne âgée à la réflexion et au choix. Dédramatiser. À l'admission, ne pas masquer les problèmes. Si possible, faire « un essai ». Ne jamais dire « c'est définitif ».

TRAVAIL À DOMICILE

Accueillir une personne âgée chez soi

Moyennant agrément, les particuliers ont la possibilité d'accueillir des personnes âgées sous leur toit, à titre onéreux. Dans l'Aube, le Conseil général a agréé et formé 40 accueillants

familiaux qui proposent 63 places, la plupart en milieu rural. Un contrat précise les conditions matérielles et financières de l'accueil, ainsi que les droits et les obligations des deux parties. Les accueillants sont salariés par les personnes accueillies. Leur rémunération couvre : un salaire pour services rendus, un loyer ainsi qu'une indemnité pour les frais d'entretien courant.

Pour devenir accueillant familial, il faut répondre à certaines conditions matérielles : chambre d'une superficie minimum, accessibilité des lieux de vie, continuité de l'accueil en cas d'absence... Les postulants font aussi l'objet d'une enquête médico-sociale afin d'évaluer leurs motivations et leur aptitude à prendre en charge une personne âgée adulte.

> Conseil général. Didams. Tél. : 03 25 42 48 81.



FRANÇOIS RENAULT, ACCUEILLANT FAMILIAL à Montreuil-sur-Barse, en compagnie d'Irène Pierron, l'une de ses résidentes.

3. LE PRIX À PAYER

Le prix de la journée

d'un établissement de type maison de retraite est composé de trois volets : – un tarif « hébergement » (administration générale, hôtellerie, restauration) : de 37,24 € à 66,56 € ; – un tarif « dépendance » couvrant les prestations nécessaires à l'accomplissement des actes essentiels de la vie : de 3,30 € à 35,95 € ; – un tarif « soins » pour les frais médicaux.

(Tariifs 2006 dans les EHPAD de l'Aube).

4. LES AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES

Hébergement, dépendance et soins

sont pris en charge par le résident, le Conseil général et l'État. Si la personne accueillie n'a pas les moyens de payer son hébergement, ni le talon modérateur, des aides complémentaires existent : > APL (allocation personnalisée au logement), pour atténuer le coût de l'hébergement. > Aide sociale du Conseil général : – prise en charge totale de la dépendance ; – avance des frais d'hébergement (récupérable sur succession), après sollicitation des obligés alimentaires (enfants).

Schéma théorique

Hébergement	Dépendance	Soins
À la charge du résident	APA – financée par le Conseil général – son montant dépend des ressources du résident et de son degré de dépendance	À la charge de l'État
	Talon modérateur (participation obligatoire à la charge du résident)	

5. OÙ TROUVER L'INFO

- > Chez son médecin traitant.
- > À la mairie de sa commune.
- > Au Conseil général. Direction départementale des actions médico-sociales (Didams). Direction Personnes âgées :
 - pour les établissements. Tél. : 03 25 42 49 24.
 - pour l'accueil familial. Tél. : 03 25 42 48 81.
- www.cg-aube.com (rubrique Vous faciliter la vie/Santé, social, famille/personnes âgées) : schéma départemental des personnes âgées 2006/2011, guides de l'hébergement et de l'APA.

